



Public cible :

Tous les agents Caf amenés à : piloter un réseau piloter des réunions en groupe animer des journées thématiques

Pré-requis :

Avoir participé au module 1- animateur participatif

Cette formation exige une implication participative et dynamique de chaque agent

Modalités pratiques

Durée : 2 jours consécutifs - Soit 14 heures

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Programmation :

Inter-Sessions Régionales

TARIF / COÛT STAGIAIRE

:
390 €

Modalités animation :

Présentiel

Session régionale (INTER) /
Chantier local (INTRA)

Intervenant :

Formateur expert

Effectif :

Un groupe de 8 agents Caf minimum

Taux de satisfaction / appréciations stagiaires :

Session non programmée sur 2022-2023

Tarification :

Coût stagiaire Caf adhérente : 390 € / Caf non adhérente : 507 €

Animateur participatif - Module 2

MAJ : Jeudi 11 janvier 2024

Objectifs professionnels :

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Approfondir les pratiques pour ancrer le sens de la démarche de l'animation participative au quotidien.
- Approfondir collectivement le cadre théorique de l'animation participative
- Explorer les principes de la mobilisation et de l'action collective
- Enrichir ses pratiques d'animateur participatif pour développer l'implication des acteurs

Contenu :

- **Approfondir collectivement le cadre théorique de l'animation participative**
 - Connaissances pratiques
 - Analyse des effets de l'action
 - Les processus collectifs : les plus-values et fondamentaux
- **Explorer les principes de la mobilisation et de l'action collective**
 - Principes et méthodes
 - Le processus participatif
 - La posture de l'animateur
- **Enrichir ses pratiques d'animateur participatif pour développer l'implication des acteurs**
 - Analyse de pratiques
 - Mobilisation : quelques facteurs clés
 - Action collective : points d'appui
 - Enjeux partagés
 - Evaluation des pratiques.

Méthodes mobilisées :

- De nombreux échanges interactifs en petit et grand groupe.
- Prise en compte des compétences de chaque agent et des contraintes identifiées.
- Utilisation d'outils variés, identifier chaque fois le potentiel et les variantes.
- Références théoriques : Paolo FREIRE, Augusto BOAL (Pédagogie de l'autonomie, Conscientisation organisation mobilisation), Michel SEGUIER et Bernard DUMAS (Construire des actions collectives), DESCARTES (Discours de la méthode), La Maïeutique SOCRATE.

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation :



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43